

**TAITHE PANASSAC ASSOCIÉS**  
CABINET D'AVOCATS

**Monsieur le Commissaire Enquêteur**  
Mairie d'ORMES  
147, rue Nationale  
45140 ORMES

Paris, le 12 juillet 2021

**Par courrier et par courriel : [mairie@ville-ormes.fr](mailto:mairie@ville-ormes.fr)**

**N/Réf. : PELE / PLU ORMES - 2121041**

**V/Réf. : Enquête publique portant sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'ORMES**

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

J'interviens par le présent courrier au nom et pour le compte de Monsieur Olivier PELE, propriétaire à ORMES, et plus particulièrement au sujet de sa parcelle sise Champs de Bois Girard.

Monsieur PELE a obtenu en janvier 2019 un arrêté de non-opposition à une déclaration préalable de division ayant pour objet le détachement d'un lot à bâtir sur sa parcelle cadastrée n° A-164 (DP 45235 18 D0056).

Cette parcelle est en effet située actuellement en zone constructible du PLU d'ORMES.

CABINET TAITHE PANASSAC ASSOCIÉS  
Association d'avocats au barreau de Paris AARPI - Toque P 34  
18-26 rue Goubet 75019 Paris  
Tél. : 01 40 40 21 21 - Fax : 01 40 40 21 25 - [www.tpa-avocats.eu](http://www.tpa-avocats.eu)

*Membre d'une association agréée, règlements des honoraires par chèque acceptés*



Monsieur PELE est allé consulter en mairie le dossier d'enquête publique portant sur la révision du Plan Local d'Urbanisme et a constaté avec surprise que cette parcelle serait déclassée en zone Agricole non constructible.

Il m'a alors consultée sur le sujet.

Malheureusement, ni le PLU actuel ni surtout le projet de PLU arrêté et soumis à enquête publique ne sont consultables sur le site Internet de la Commune d'ORMES, qui est manifestement en dysfonctionnement et ce depuis un certains temps déjà.

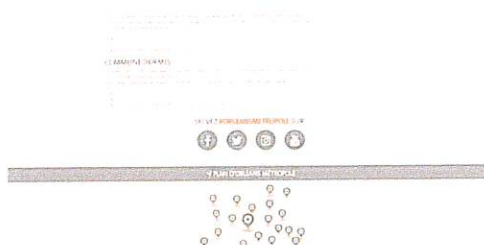
Contactée par téléphone, la mairie ne répond pas.

S'agissant de ce problème majeur d'accessibilité des documents d'urbanisme et du projet soumis à enquête publique, je note que l'arrêté du Président de la Métropole prescrivant l'enquête publique indique en son article 3 :

« Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique sur le site internet de la commune d'Ormes : [www.ville-ormes.fr/](http://www.ville-ormes.fr/) et depuis le site internet de la métropole : [www.orleans-metropole.fr/urbanisme-habitat/plans-locaux-durbanisme-communaux](http://www.orleans-metropole.fr/urbanisme-habitat/plans-locaux-durbanisme-communaux) ».

Cet arrêté est consultable sur le site Internet de la Métropole.

En revanche, comme le montre la capture d'écran ci-après, ce site Internet renvoie, pour la consultation du projet de PLU soumis à enquête publique, au site Internet de la ville : [www.ville-ormes.fr](http://www.ville-ormes.fr).

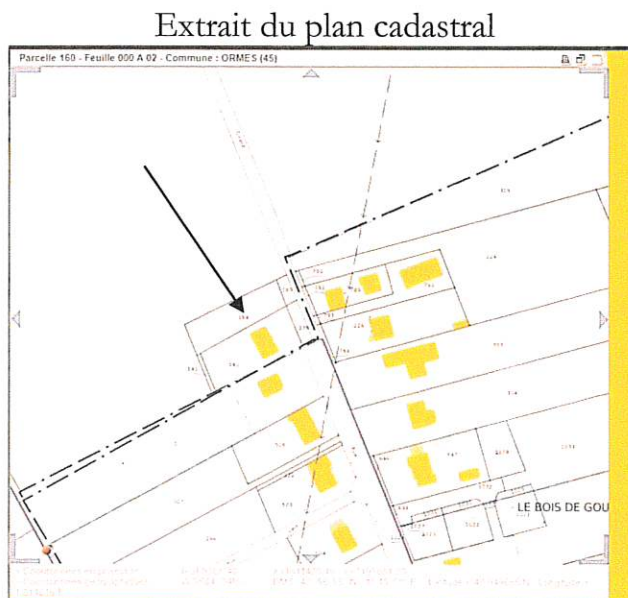


Le projet de PLU n'est donc absolument pas consultable en ligne.

Dès lors, les modalités de consultation du dossier d'enquête publique prévues par l'arrêté ne sont pas respectées, ce qui pose la question de la validité de l'enquête publique.

C'est donc « à l'aveugle » que je formule les observations suivantes pour Monsieur PELE.

Comme indiqué précédemment, la parcelle cadastrée A-164 de Monsieur PELE est actuellement constructible, ce qui est cohérent avec sa situation en lisière immédiate des constructions actuelles, sa desserte par les réseaux et sa taille modeste.



Aucune considération ne justifie que ce terrain soit déclassé en zone non constructible.

Je vous saurais alors gré de bien vouloir donner un avis favorable à la modification du projet de PLU sur cette parcelle en vue du maintien du classement actuel en zone constructible.

Je reste bien évidemment à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

**Cécile PANASSAC**  
cpanassac@tpa-avocats.eu

PJ. Impression d'écran justifiant l'indisponibilité du site internet de la ville d'ORMES.

12/07/2021

www.ville-ormes.fr



## Ce site est inaccessible

Vérifiez si l'adresse [www.ville-ormes.fr](http://www.ville-ormes.fr) est correcte.

S'il n'y a pas d'erreur, essayez de faire un diagnostic réseau Windows.

DNS\_PROBE\_FINISHED\_NXDOMAIN

Actualiser

www.ville-ormes.fr

1/1